

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-004/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain sise à Nagad.

n° 2020-004/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
8 janvier 2020

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2020

Date du numéro
15 janvier 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VU Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

VU Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VU Le Décret n°2019-095/PRE en date du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

VU La correspondance n°834/SGP/2019 du 19 Décembre 2018

SUR Proposition du Ministre du Budget. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 Décembre 2019.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à titre gracieux au profit de "l'Institut Supérieur de Comptabilité et l'Administration des Entreprises (ISCAE)" une parcelle de terrain située au lotissement de NAGAD et d'une superficie de 10 000 m².

Article 2

La dite-parcelle de terrain est destinée à l'implantation "Un Institut privé de l'Enseignement Supérieur".

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré à la diligence et à la charge du concessionnaire.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH